

Image not found or type unknown



Temoignage sans mon accord

Par **cointe**, le **08/12/2011 à 20:54**

Bonjour, une collègue de travail a utilisé un mail que je lui ai envoyé, pour attaquer notre patron au tribunal sans mon consentement ! Est-elle dans son droit car mon patron m'en tient rigueur face à une demande d'augmentation ?

Par **edith1034**, le **09/12/2011 à 10:28**

non car c'est un e-mail privé mais elle peut vous faire convoquer au tribunal pour vous faire témoigner pour tout savoir sur les recours judiciaires <http://www.fbIs.net/recoursjuridiques.htm>

Par **pat76**, le **23/12/2011 à 18:56**

Bonjour ! Votre mail ne fait pas état de votre vie privée, mais d'un problème concernant le travail, donc votre collègue peut s'en servir sans votre consentement.